

# **Groupe de Travail de l'Afrique de l'Ouest**

**Partage d'expérience entre pays**

**Togo: L'expérience du développement d'une  
Préfecture Maritime, et son rôle futur dans le SCS des  
pêches**



  
**West Africa Task Force**  
Groupe de Travail de l'Afrique de l'Ouest

**Working together to stop illegal fishing  
Ensemble pour la lutte contre la pêche illégale**



# PROCESSUS DE MISE EN PLACE DE LA PREFECTURE MARITIME

L'Organisme chargé de l'action de l'Etat en mer (ONAEM) a été créé en 2014 pour répondre à la problématique d'insécurité maritime régionale et sous régionale. En effet, les échanges commerciaux par voie maritime en provenance et vers le continent africain et les échanges inter-états, ont pris de l'ampleur ces dernières années. Cette croissance des échanges a fait développer les actes de piraterie dans certaines zones du continent comme le Golfe d'Aden, le bassin somalien et plus récemment le Golfe de Guinée.



# PROCESSUS DE MISE EN PLACE DE LA PREFECTURE MARITIME

Les espaces maritimes et les installations portuaires des Etats côtiers de la sous-région et ceux du Togo sont donc menacés non seulement par la piraterie et le terrorisme mais aussi par les autres actes illicites commis en mer (la pêche illicite, l'immigration clandestine, le trafic de drogue, d'êtres humains, d'armes à feu...).



# PROCESSUS DE MISE EN PLACE DE LA PREFECTURE MARITIME

Au-delà de ces menaces, le secteur maritime togolais qui est censé accompagner le développement économique, n'est pas assez organisé. Il n'existe pas de coordination à proprement parler entre les administrations qui avaient un rôle à jouer en mer au nom de l'Etat. Chacune des administrations se singularisait pour mener les activités alors que l'action de l'Etat en mer se veut collégiale et coordonnée. Des informations capitales de portée nationale, relevant de domaine maritime et nécessaires à la prise de décisions n'étaient pas toujours partagées entre administrations.



# PROCESSUS DE MISE EN PLACE DE LA PREFECTURE MARITIME

C'est dans cette situation que le Chef de l'Etat a décidé de la création de l'Organisme national chargé de l'action de l'Etat en mer (ONAEM) pour reformer en profondeur le secteur maritime, pour mieux maîtriser les problèmes maritimes qui se posent afin d'y remédier efficacement. Ainsi, l'Organisme national chargé de l'action de l'Etat en mer a été créé par décret le n°2014-113/PR du 30 avril 2014.

La préfecture maritime est l'un des deux organes de l'ONAEM, l'autre étant le HCM



# MANDAT DE LA PREMAR

La préfecture maritime est le bras opérationnel de l'ONAEM. Le préfet maritime exerce son autorité sur le territoire maritime du Togo. Il veille à l'application des lois, des règlements et décisions gouvernementales en mer. Il met en œuvre les plans opérationnels de lutte ou d'intervention d'urgence en mer.

Le préfet maritime assure le commandement des opérations en situation d'urgence ou de crise dans le domaine maritime et portuaire, notamment en cas d'opération de police complexe, de piraterie, de pollution, de secours en mer et d'autres actes illégaux.



# MANDAT DE LA PREMAR

La Préfecture maritime est créée par le décret n°2014-174/PR du 16-10-14 portant attributions du Préfet maritime et organisation de la Préfecture maritime. Les missions qui lui sont dévolues sont multiples et variées. Elles sont entre autres :

- Le maintien de l'ordre public en mer ;
- La sécurité des activités nautiques et aériennes ;
- La protection de l'environnement maritime
- La protection des infrastructures marines et sous-marines ;





# MANDAT DE LA PREMAR

- La recherche et sauvetage de navires/aéronefs ;
- La coordination de la lutte contre des activités illicites ;
- La prévention des pollutions marines ;
- La sauvegarde des biens;
- L'aide médicale en mer





# MECANISMES DE COOPERATION ENTRE LES ADMINISTRATIONS

La préfecture maritime a la charge de coordonner les actions de toutes les administrations qui sont impliquées dans l'action de l'Etat en mer (les directions de la pêche, de l'environnement, des affaires maritimes, ainsi que les ministères chargés des finances, de la défense, de l'administration territoriale, des affaires étrangères, et de l'enseignement supérieur). L'objectif étant la mutualisation des moyens et la cohésion d'actions des administrations.



# MECANISMES DE COOPERATION ENTRE LES ADMINISTRATIONS

La préfecture maritime a la charge de coordonner les actions de toutes les administrations qui sont impliquées dans l'action de l'Etat en mer (les directions de la pêche, de l'environnement, des affaires maritimes, ainsi que les ministères chargés des finances, de la défense, de l'administration territoriale, des affaires étrangères, et de l'enseignement supérieur). L'objectif étant la mutualisation des moyens et la cohésion d'actions des administrations.



## INTERET DE LA PREMAR POUR LE SCS AU TOGO

Dans l'accomplissement de sa mission, elle a eu à gérer :

- La crise impliquant le navire de pêche F/V YELE IMO 6607666 dans les eaux maritimes togolaises, en aout 2016
- L'infraction commise par une pirogue à bord de laquelle se trouvaient les ailerons de requins classés en Annexe II de la CITES

Dans l'esprit de coordination opérationnelle des administrations intervenant en mer, la Préfecture maritime organise des exercices maritimes au cours desquels la pêche INN est abordée. Il s'agit de:

- NEMO 2016
- OBANGAME EXPRESS 2017
- GOGIN 2018

La préfecture maritime organise aussi des patrouilles conjointes sur la surveillance des pêches. Les inspecteurs des pêches sont alors embarqués à bord des patrouilleurs de la Marine nationale.

# Merci pour votre attention



**West Africa Task Force**  
Groupe de Travail de l'Afrique de l'Ouest

Ensemble pour  
la lutte contre  
la pêche illégale

Working together  
to stop  
illegal fishing

